

Paris, le 25 janvier 2022

Foncia se félicite des décisions de Justice et condamnations rendues contre Matera, reconnue coupable d'actes de concurrence déloyale et de pratiques commerciales déloyales et trompeuses

Le tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 24 janvier 2022 dans l'affaire qui opposait la société Matera et son président Raphaël Di Meglio, aux professionnels du syndicat de copropriété : l'ANGC, la FNAIM Grand Paris, le SNPI - Syndicat National des Professionnels Immobiliers, et Foncia, premier syndic de France.

Dans sa décision, le tribunal de commerce dit notamment que :

- Matera s'est rendue **coupable** d'actes de concurrence déloyale sous forme de dénigrement envers les syndicats professionnels,
- Matera s'est rendue **coupable** de pratiques commerciales déloyales et trompeuses envers les syndicats professionnels.

Enfin, **le tribunal condamne Matera** à :

- payer à titre de dommages et intérêts la somme de 20 000 € à chacune des trois demanderesse (ANGC, FNAIM Grand Paris, SNPI - Syndicat National des Professionnels Immobiliers), et la somme de 10 000 € à Foncia,
- payer la somme de 5 000 € à chacune des quatre demanderesse au titre de l'article 700 du CPC,
- procéder à la publication d'un communiqué composé du dispositif de ce jugement, sur la page d'accueil de son site Internet, et ce pendant une durée de trois mois à compter de la signification du jugement.

Foncia considère que par ce jugement et ces condamnations de Matera, le tribunal de commerce de Paris a rappelé qu'il n'est pas possible d'attaquer impunément le métier de syndic de copropriété et de tromper les consommateurs.

À propos de Foncia

Foncia, n° 1 en France de la gestion de copropriétés, de la gestion locative et de la location de biens, est une filiale d'Emeria, le leader européen des services immobiliers résidentiels.

En 2020, forte de 500 agences en France et de plus de 10 000 collaborateurs et collaboratrices, Foncia a géré 60 000 immeubles en gestion de copropriété et 400 000 biens en location. Foncia a réalisé plus de 20 000 transactions et 22 000 locations vacances.

Foncia accompagne au quotidien plus de 3 millions de clients à chaque étape de leur vie. Dès le premier choix de location ou d'achat d'un bien immobilier, pour y vivre, se constituer un patrimoine, ou compléter ses revenus, Foncia gère ainsi à la fois le projet de vie du bien et de son propriétaire de bout en bout.

Pour plus de renseignements : visitez [foncia.com](https://www.foncia.com) et retrouvez [@foncia](https://twitter.com/foncia) sur Twitter.



Contacts presse :

fonia@havas.com 01 57 77 74 76 / 78 84